



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

CHSCTM

Compte-rendu CFDT

13 juin 2013

Étaient présents

CFDT : G. L'HUILLIERE, P. GROSROYAT, E. POREE

CGT - FO - UNSA

Ministère :

Présidence M. le Secrétaire Général V. MAZURIC et ses collaborateurs

Déclaration CFDT

Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs,

La déclaration CFDT sera extrêmement courte. Voyez cela comme un signe positif, car les interventions syndicales, en début de séance, sont souvent longues et critiques envers l'administration.

Nous constatons, avec satisfaction, que vous respectez vos engagements et que, même si des difficultés persistent dans les services et que des pistes de progrès existent, les dossiers progressent; par exemple: décret amiante, note enrobés, rappel aux chefs de service sur les remontées d'accidents, mise en place du groupe de travail risques psychosociaux, etc.

La CFDT souhaite que le CHSCTM poursuive dans cette voie pour l'intérêt des personnels.

Pour conclure, nous tenons à nous associer à nos collègues de la DIR Ile de France dans l'épreuve qu'ils traversent actuellement à la suite de l'accident mortel survenu le 6 juin 2013 et assurons la famille de l'agent décédé de toute notre compassion.



Le CHSCTM débute par une minute de silence à la mémoire de M. PEAN décédé en service à la DIRIF le 6 juin.

M. MAZURIC pour faire suite aux déclarations CGT, FO et CFDT, rappelle que le rôle du CHSCT-M est de prévenir, d'affronter et de traiter des sujets de fonctionnement collectif. Il est nécessaire de bien respecter les frontières du CHSCT pour ne pas empiéter sur le champ d'application du CT

La CFDT demande que le CHSCT de VNF soit présenté au CTM.

Le secrétaire général en réponse aux interventions:

- ⤴ attend les résultats des travaux du GT accidentologie dans les DIR car le Ministère est responsable de la sécurité de tous ses agents. C'est dorénavant le DIT lui-même qui pilotera ce GT.
- ⤴ interviendra au CHSCT de Centrale pour le sujet sur le déménagement Arche – Esplanade
- ⤴ VNF : analyse des textes et projet de décret concernant le CHSCT de VNF présentation au CTM du 10 juillet.

1/ Compte-rendu du CHSCST précédent

toujours à la signature du SG !

2/ tableaux des accidents.

Au 12/06/2013 on déplore :

- 1 accident mortel,
- 5 accidents graves,
- 3 suicides

Nous rappelons que tout événement doit faire l'objet des enquêtes nécessaires. Pour 2 suicides il manque les enquêtes de compréhension. Nous souhaitons qu'elles soient réalisées.

Remontées d'informations: la DIT et la DRH précisent que la rétention n'existe pas et ne doit pas exister.

3/ télétravail

100 agents sont concernés par l'étude lancée sur le télétravail à domicile.

CFDT : quelles sont les modalités pour les accidents de service, de travail, de reconnaissance de maladie professionnelle etc, qui se produisent de fait au domicile de l'agent ? Pour la connexion internet, qui la paye, car tout le monde n'en possède pas une contrairement aux idées préconçues. Nous demandons la prise en charge de la connexion internet, de l'installation et du coût des équipements par l'administration comme cela se fait dans d'autres ministères.

SG : ce dispositif n'est pas un palliatif, le terme de volontariat est primordial. Il est nécessaire que ce mode de fonctionnement soit souhaité par l'agent. Ce n'est en aucun cas le mode de travail préconisé. Le risque de dé-sociabilisation est avéré, il est important d'avoir une reconnaissance active des collègues afin de continuer à travailler en collectif. Ce dispositif est constitué de certains jours encadrés au télétravail et d'autres au bureau. Concernant les accidents, ces agents sont en position normale d'activité avec les mêmes droits, les mêmes obligations.

Le temps de travail est décrit dans la note de cadrage, il est basé sur du déclaratif.

4/ présentation du plan quadriennal 2013/2016 des travailleurs handicapés

calendrier :

- commission de suivi handicap du 24 mai
- CHSCT-M du 13 juin
- CT-M du 10 juillet

Objectifs :

- assurer le maintien dans l'emploi
- favoriser et développer le recrutement TH

La note sur le recrutement TH 2013 sera ré-adressée suite à sa parution dans les services.

Il y aura un accompagnement des personnes en phase de reconnaissance TH

CFDT :Nous demandons qu'un responsable TH soit clairement identifié au niveau régional, et que les pénalités imposées en cas de non respect des recrutements de travailleurs handicapés soient répercutées au niveau régional.

SG : il est nécessaire de faire plus de communication pour expliquer et faire connaître les orientations, mettre en évidence des personnes ressources, les valoriser.

Chaque DREAL doit préparer pour le 1^{er} octobre un plan. Contrairement à la demande de la CFDT de décliner au niveau régional les pénalités liées au non respect des quotas de travailleurs handicapés, le secrétaire général précise que les DREAL ne seront pas responsabilisées financièrement pour les nombreuses contraintes qui pèsent déjà sur elles. La contrainte sera uniquement sur le SG.

Sensibilisation des cadres hiérarchiques des agents TH.

Prochain CHSCTM le 4 octobre 2013

Groupe de travail en cours :

- GT accidentologie dans les DIR.(pour la CFDT, Gwenaëlle L'Huilliere DIR EST membre du CHSCTM, Daniel Guguin DIR OUEST)
- GT Risque psychosociaux (pour la CFDT Gwenaëlle L'Huilliere DIR EST, Patrick Grosroyat UFETAM/CFDT membre du CHSCTM)
- Commission de suivi Handicap (Pour la CFDT Patrick Grosroyat, Evelyne Porée)
- A venir GT pénibilité (Gwenaëlle L'Huilliere DIR EST, ?)